

MÉMO 27

Le budget



1. Les recettes et les dépenses d'un budget

- Le **budget** est la prévision des recettes et des dépenses pour une période donnée. Les **recettes** regroupent les revenus liés au travail (salaire) et/ou les revenus sociaux (prestations familiales).

2. La gestion d'un budget

- Pour gérer un budget, il faut **évaluer les recettes** (salaires, prestations familiales...) et les **dépenses**, regroupées par postes (charges fixes, dépenses courantes, dépenses d'équipement et de renouvellement), de manière à les **équilibrer**.
Suivant les postes, les dépenses peuvent être obligatoires et incompressibles (charges fixes), obligatoires mais partiellement compressibles (dépenses courantes) ou être supprimées momentanément (dépenses d'équipement et de renouvellement).
- Le budget peut être :
 - **excédentaire** (recettes > dépenses), ce qui permet d'**épargner** ;
 - **équilibré** (recettes = dépenses), ce qui ne permet pas de faire face à une dépense imprévue ;
 - **déficitaire** (recettes < dépenses), ce qui entraîne un **endettement**, voire un **surendettement**.

3. L'épargne

- L'**épargne** correspond à la partie des revenus qui n'est pas dépensée. Les formules de placements sont variées, elles dépendent de l'objectif (disponibilité des sommes placées, rentabilité, sécurité de placement) du consommateur.
Il est indispensable de se constituer une **épargne de précaution** afin de faire face aux imprévus.